

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Les Octrois

La Chambre vient d'aborder, retour du Sénat, une bien grave question qui risque fort, si elle est adoptée, de mettre plus de gâchis dans nos finances municipales, sans pour cela améliorer d'une manière sensible le sort des contribuables.

On voudrait supprimer les octrois. Tous? Non pas, seulement ceux qui frappent les boissons hygiéniques. Et même depuis que le texte voté par la Chambre a passé à l'étrille du Sénat, il n'y a plus obligation pour les communes de supprimer, mais seulement faculté d'abaisser les droits. L'atténuation est considérable. Les villes pourront ne rien faire si elles le veulent. Elles feront quelque chose quand les mastroquets, grands électeurs, le commanderont. Il n'en est pas moins vrai que quand elles abaisseront les droits d'octroi sur les vins, les cidres et les bières, ce qu'exigera peut-être d'elles l'opinion publique, qui se laisse si bien captiver par un mot, il leur faudra trouver des ressources ailleurs, ressources moins aisées à récupérer et plus vexatoires, puisque l'octroi, pour les neuf dixièmes de la population d'une ville, est un impôt qui ne frappe pas directement. L'évaluation de la somme à trouver la porte à 103 millions. Comme les villes à octroi ne sont pas excessivement nombreuses, cela fait pour chacune d'elles un joli denier. Et il faut quelles paient leurs dettes, ces villes? Toutes, elles ont contracté des emprunts gagés sur les produits de l'octroi. Que va-t-il advenir d'elles si les taxes de remplacement sont insuffisantes ou si elles rencontrent une opposition qui les rendent irrécouvrables?

Le ministre des finances, qui en est pour cette réforme, comme pour beaucoup d'autres dans le même genre, notamment le remplacement de l'impôt des portes et fenêtres par ses fameuses cédules, demande le vote du projet amendé par le Sénat. La Chambre aussi, talonnée par l'approche de la réélection, voudrait jeter cette brioche au suffrage universel. En ce moment, on vote tout en hâte : le renouvellement du privilège de la Banque, le budget, les octrois. Tant de précipitation ne peut que nuire. La tâche est compliquée. Le Temps, organe essentiellement ministériel, n'est pas d'avis qu'on se bouscule :

« Rarement, dit-il, on aura aussi bien vu que dans cette discussion la complexité infinie des problèmes fiscaux. Encore la question a-t-elle été loin d'être épuisée. Malgré le brillant discours de M. Fleury-Ravarin, malgré les observations si pressantes de MM. Georges Berry, Jules Baron, Plichon, Balandreau, Vaillant et Millerand, maints aspects du sujet ont été laissés dans l'ombre. S'il a été fait allusion à la vieille lutte des impôts directs et des impôts indirects, la supériorité de ceux-ci, sur ceux-là, n'a peut-être pas été suffisamment mise en lumière. Mais peut-être a-t-on pensé qu'elle éclate aux yeux, quand il s'agit, en particulier, de contributions portant en grande partie sur des étrangers, comme à Paris notamment, qu'une foule de visiteurs venus de tous les points du monde alimentent et s'apprennent à

enrichir encore plus au moment de l'Exposition. Ce sont les propriétaires, ce sont les commerçants et les industriels qui devront être taxés directement pour acquitter les sommes que les étrangers supportaient sans même les sentir. Ils devront au moins faire l'avance de l'impôt. S'en récupéreront-ils toujours aisément? Dans les villes où des garnisons ont été installées, les droits sur les boissons hygiéniques procurent aux municipalités à octroi un supplément de recettes qui disparaîtrait et qu'il faudrait remplacer à l'aide de surtaxes d'une incidence toute différente. Personne ne saurait dire les résultats de pareils changements, se produisant dans des circonscriptions parfois singulièrement étroites. »

Il serait préférable, à notre sens, qu'au lieu d'ajouter une loi imparfaite au stock énorme de celles que depuis vingt-cinq ans on nous a fabriquées, on laissât tomber ce projet insuffisant avec cette législature, et qu'on le reprit en sens inverse avant la prochaine Chambre.

Peut-être trouverait-on mieux!

En tous cas, il ne coûte rien de l'espérer.

C. R.

AFFAIRE DREYFUS

Le général Billot s'est rendu au ministère de la justice et au ministère de l'intérieur pour prendre l'avis de ses collègues au sujet de l'affaire Dreyfus et surtout au sujet de la surveillance exercée en ce moment par la Surêté générale sur les agissements du Syndicat Dreyfus.

On a la conviction, dans le monde officiel, que cette triste affaire approche de sa fin.

Ce ne serait pas trop tôt, en effet.

Chaque jour s'accroît, à propos de cette affaire l'énerverment général. Les diffamations, les dénégations calomnieuses, jetées dans le public par les amis du traître produisent dans le pays un trouble qui va grandissant.

Sans doute, il faut que l'enquête militaire s'accomplisse jusqu'au bout, afin que ses conclusions motivées mettent fin à l'horrible cauchemar dont nous souffrons depuis trop longtemps.

Mais les longueurs de cette procédure, étant donné le secret nécessaire dont elle est entourée, fatiguent le monde.

Un long cri s'échappe de toutes les poitrines des patriotes : « Finissons-en ! » Ce qu'on réclame surtout, c'est quelque chose comme une déclaration nette, précise, qui ferme à jamais la bouche des meneurs de la campagne en faveur du prisonnier de l'île du Diable.

Terrible Accident de Chemin de Fer.

14 Morts. Nombreux blessés.

On télégraphie de Tarbes :

Une grande catastrophe s'est produite hier matin en gare de Tournay. Le train de marchandises 1507, venant de Montréjeau dans la direction de Tarbes, avec des voitures de voyageurs en queue, a été tamponné par un train de ballast venant de Capvern, et conduit par le sieur Darroux, mécanicien.

Un brouillard épais empêchait de voir le train arrêté, et les rails, très humides et glissants sur la pente du viaduc de Capvern, sont les causes de l'accident. Un choc épou-

vantable s'est produit : les voitures, les wagons, la machine, le tender, tout a été broyé. On a retiré des décombres quatorze morts et dix blessés.

Les docteurs Gauté, Ferran, Duplan, Sancéry, soignent les blessés. Le spectacle est lamentable à voir.

Actuellement, le nombre connu des morts est de dix. On procède difficilement au secours des blessés qui, sous les débris des wagons poussent des cris affreux.

Il se passe des scènes déchirantes auprès des cadavres rangés côte à côte dans le dépôt des machines, transformé en dépositaire mortuaire.

On suppose qu'il doit y avoir encore d'autres cadavres sous les wagons empilés ; le déblaiement continue.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 25 novembre

Les chapitres 36 à 42 du budget de l'instruction publique sont votés.

Sur le chapitre 43, M. Jaurès soutient un amendement tendant à une augmentation de 313.000 francs des crédits proposés pour les Lycées.

Tour à tour MM. Rambaud, Bourgeois, Cochery, Millerand interviennent dans la discussion.

Enfin MM. Ch. Ferry et Maurice Lebon, proposent une motion tendant à la révision générale des tarifs, révision proposée par M. Cochery.

Adopté par 493 voix contre 2.

Sénat

Séance du 25 novembre

On continue la discussion du projet ayant pour but le rachat par l'Etat du canal du Midi et du canal latéral à la Garonne. Le projet est voté.

INFORMATIONS

L'élection sénatoriale de la Dordogne

Les électeurs sénatoriaux de la Dordogne sont convoqués pour le 9 janvier prochain à l'effet de procéder au remplacement de M. Gadaud, sénateur républicain décédé. Les conseils municipaux du département se réuniront le 5 décembre pour désigner leurs délégués sénatoriaux.

Nos ministres

M. André Lebon, ministre des colonies, et M. H. Boucher, ministre du commerce, se rendront samedi prochain à Lyon pour présider la fête donnée par la Chambre de commerce de cette ville en l'honneur des membres des missions qu'elle avait envoyées en 1895 faire une enquête sur la valeur des débouchés offerts par les provinces méridionales de la Chine.

La commission des finances

La commission des finances a entendu et adopté le rapport de M. Monestier sur le budget du commerce et de l'industrie. Elle a notamment retenu les observations relatives aux décisions contradictoires prises par la Chambre, au sujet des retraites des ouvriers, les crédits votés par elle se trouvant en notable discordance avec la limite de ce qu'elle a adopté.

La commission a chargé M. Monestier du rapport sur le projet de loi relatif aux services postaux entre la France et l'Algérie.

Le scrutin de liste

La commission du scrutin de liste a entendu hier M. Barthou, ministre de l'Intérieur. Celui-ci a déclaré que le gouvernement était hostile à la proposition Goblet ; M. Ch. Ferry a été nommé rapporteur et chargé de conclure en faveur du scrutin d'arrondissement, contre le scrutin de liste.

Mort de sénateurs

M. Drumel, sénateur, est mort avant hier. Il était né le 25 février 1844 à Fainault (Ardennes).

* * *

M. Bardoux, sénateur inamovible, est décédé à Paris après une longue maladie.

M. Bardoux fut, après le 16 Mai, un des chefs de la majorité des 363. Le 14 décembre 1877, il prit le portefeuille de l'instruction publique.

Enfin après un échec aux élections de 1881, M. Bardoux fut, le 7 décembre 1882, élu sénateur inamovible ; il prit place au Centre gauche.

Depuis 1890, le défunt faisait partie de l'Académie des sciences morales et politiques.

Folle d'un député

De l'Echo de Paris :

Un député de l'extrême gauche, qui fut l'un des amis du général Boulanger et qui n'est pas étranger au monde de la presse, vient d'être subitement frappé d'un accès de fièvre chaude qui a déterminé son internement dans une maison de santé.

Le député visé par l'Echo de Paris est M. André Castelin, député de l'Aisne, chez qui les excès de travail ont amené un commencement d'anémie cérébrale.

Au domicile de M. Castelin on déclare que le député de l'Aisne jouit de la plénitude de ses facultés mentales, mais qu'étant très fatigué, depuis quelque temps, il se repose dans une ville du Midi.

Suppression des droits d'octroi

Le conseil municipal de Paris a renouvelé le vœu que la Chambre des députés maintienne le texte adopté par elle le 22 novembre 1895, ainsi conçu :

« Article premier. — Les communes devront supprimer leurs droits d'octroi sur les boissons hygiéniques. Elles pourront supprimer en tout ou partie les autres droits d'octroi.

« Art. 2 — Elles devront choisir leurs taxes de remplacement, sous réserve de l'approbation législative. »

Armée

La commission de l'armée a entendu le rapport de M. Raiberti en faveur de la création d'un grand état-major général.

— La commission d'amélioration du cheval de guerre, s'est réunie sous la présidence de M. Viger et a entendu M. Dolores, délégué du syndicat des éleveurs du sud-ouest, et M. Sautereau publiciste sportif.

La Criminalité des enfants

M. Albanel, juge d'instruction au tribunal de la Seine, qui avait été délégué par le ministère de la justice à la session de l'institut international de statistique de Saint-Petersbourg, va publier, ces jours prochains, une intéressante étude sur la criminalité des enfants. Les conclusions en sont réconfortantes.

Il a établi une statistique sur les rôles du tribunal de la Seine, de laquelle il résulte que, il y a dix ans, en 1887, le nombre des arrestations des enfants traduits en justice était de 772, tandis qu'il n'est plus aujour-

d'hui que de 465. Les courtes peines ne se chiffrent plus que par 30 au lieu de 217.

Mais en même temps qu'il constate des résultats heureux, M. Albanel va proposer des réformes. L'enfant ne devra plus être traité judiciairement comme l'adulte. Le mineur de 16 ans ne sera plus traduit devant le tribunal sans avoir été préalablement l'objet d'une instruction spéciale. C'est l'exclusion de la procédure du flagrant délit, si abusive pour les petits faits délictueux.

Le cas de M^{lle} Chauvin

Hier à la première chambre du tribunal de la Seine, est venue la demande de M^{lle} Chauvin en autorisation d'exercer la profession d'avocat.

La demanderesse, en tenue civile, a plaidé elle-même sa cause par devant le procureur général Bertrand. Il y avait foule.

La cour a remis son arrêt à mardi.

La verrerie ouvrière

Le conseil d'administration de la verrerie ouvrière vient de décider une retenue de 20 0/0 sur le salaire des femmes et des enfants.

Condamnation à mort

La cour d'assises de la Seine a condamné à la peine de mort, pour assassinat de sa maîtresse, un ouvrier plombier nommé Ernest Fente.

Fabrique de pièces fausses

A la suite de l'arrestation, à Avignon, d'un nommé Bauchet, pour émission de fausse monnaie, M. Harmard, sous chef de la Sûreté, vient de mettre la main sur une véritable fabrique de fausses pièces de 10 francs, rue de la Folie-Méricourt, à Paris.

Français et gardes-chasse italiens

Deux gardes-chasse, employés à réprimer le braconnage, ayant aperçu dans le vallon de Porte-Bernado, près de Vinadio, quatre Français qui chassaient dans une zone réservée à la chasse royale, leur intimèrent l'ordre de se retirer ; mais croyant que les chasseurs les menaçaient de leurs armes, ils firent feu. Deux français tombèrent morts ; le troisième fut blessé et les gardes se saisirent de lui. Le quatrième français put prendre la fuite.

Le procureur du roi, accompagné du capitaine des carabiniers, a ouvert une enquête. Les deux gardes-chasse ont été arrêtés.

Nouveaux canons en Italie

L'administration militaire s'occupe activement des études pour l'adoption d'un nouveau canon ; une commission vient de se réunir pour assister à d'importants essais qui vont avoir lieu au polygone de tir de Nettuno.

Il s'agit d'expérimenter six nouveaux canons de types différents dont trois sont dus à l'industrie italienne et trois ont été fournis par des maisons étrangères.

Guillaume II

On mande de Kiel :

L'empereur, portant l'uniforme d'amiral russe, s'est rendu avant hier à bord du croiseur russe *Wladimir-Nonomach*. Un dîner a été offert à bord du *Kurfuerst Friedrich Wilhelm*. Le commandant du *Nonomach*, prince Tomski, était au nombre des invités.

Infamies allemandes

Dans un article favorable au traître Dreyfus, le correspondant londonien du *World* rapporte une conversation qu'il eut jadis avec le général Allemand von Bülow.

Cet Allemand aurait dit, entre autres choses : « que le service de l'espionnage ne coûte pas cher en France, que l'Allemagne dispose de la bonne volonté de deux cents fonctionnaires français environ (!) et qu'en Russie, il est encore plus facile de se procurer, à bon marché, de zélés auxiliaires ».

Et le journal qui reproduit ces infamies allemandes, qui déclare qu'il y a deux cents fonctionnaires français vendus à l'Allemagne, défend Dreyfus !

Au Soudan

La « Pall Mall Gazette » consacre un article à l'expédition française au Soudan de M. Béhagle.

Elle attire l'attention de l'Angleterre sur cette expédition, qu'elle qualifie « la plus hardie qui se puisse concevoir ».

Après un grand éloge des explorateurs français, la « Pall Mall » conclut en disant que l'Angleterre ne peut pas rester indifférente à l'avenir des Etats du centre du Soudan.

CHRONIQUE LOCALE

Conseil départemental

Le conseil départemental s'est prononcé pour le maintien des deux écoles de garçons.

L'école de la rue du Lycée conserve seule son cours complémentaire.

Commission départementale

La commission départementale se réunira à l'hôtel de la préfecture le 30 novembre, pour statuer sur les diverses affaires qui lui seront soumises.

Elections consulaires

Les électeurs de l'arrondissement de Cahors sont convoqués pour le Dimanche 12 décembre, à la mairie de leur cheflieu de Canton, à l'effet de procéder au renouvellement partiel des membres du tribunal de commerce de Cahors ; savoir :

Un président, un juge titulaire et un juge suppléant.

Pour les deux cantons de Cahors, les élections auront lieu, au tribunal de commerce pour le canton nord et à la mairie, pour le canton sud.

CAHORS

Boulangerie

Nous apprenons qu'une boulangerie coopérative est en voie de formation dans notre ville.

Plus de 200 familles auraient, paraît-il, adhéré au projet.

Fausse alerte

Hier soir, vers 5 heures, les habitants du faubourg Cabazac, croyant à un violent incendie, accouraient avec empressement vers un immeuble d'où sortait une épaisse fumée.

On commençait déjà à organiser des secours lorsque toute fumée cessa ; l'intervention des voisins devint donc inutile.

Nous adressons cependant toutes nos félicitations aux dévoués habitants de ce faubourg et en particulier au mécanicien du château d'eau, pour l'empressement qu'ils ont mis à organiser des secours qu'ils croyaient utiles.

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME DES 25 ET 28 NOVEMBRE 1897

De 3 h. 1/2 à 4 h. 1/2 (Allées Fénélon).

Marche Viennoise	Ziehser.
Drapeaux flottants (Allegro)	Kelsen.
Le Châlet (Ouverture)	Adam.
Les maîtres chanteurs	
(Prélude du 3 ^e acte)	Wagner
La Juive (Fantaisie)	Halévy.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 20 au 25 novembre 1897

Naissances

Dreuilhe, René-Raymond, Boulevard Gambetta.

Publications de Mariages

Bonnet, Jean, propriétaire et Cayla, Marie.

Décès

Ruamps, Elisabeth, célibataire, 83 ans, rue du Tapis-Vert, 13.

Girma, Jean, cultivateur, 52 ans, célibataire à l'hospice.

Lavoine, Marie-Charlotte-Barbe, V^e Vernier, 72 ans, rue des Hortes.

Roques, Antoinette, V^e Simonis, 77 ans, à Artis.

Arrondissement de Cahors

PUY-L'ÉVÊQUE. — Conseil municipal, séance du 21 novembre. — Le conseil charge une commission d'acheter une horloge pour remplacer l'ancienne, au prix de 2,000 fr. déjà votés.

Il autorise la continuation des travaux du puits de la route nationale.

Décide l'agrandissement du cimetière de Puy-l'Évêque, du côté nord.

Sur la demande de quelques membres, le fossoyeur de Puy-l'Évêque est invité à mieux entretenir le cimetière, ainsi qu'il en est chargé.

Décide aussi l'acquisition et l'établissement d'un nouveau cimetière à Loupiac.

Toutes les questions de travaux faits ou à faire ont été renvoyées au mois de mai prochain pour être réglées lors de l'établissement du budget.

SAINT-CIRQ-LAPOPPIE.

— *Adroit chasseur.* — L'honorable M. Louis Delmas, propriétaire et maire de Crégols, près Saint-Cirq-Lapopie, a eu dimanche dernier la bonne fortune cynégétique, d'abattre dans les bois de Pechdode, un superbe grand-duc, d'une taille rare et dont les ailes atteignent au minimum, 1 mètre 85 d'envergure. Le terrible rapace avait déjà enlevé maints agneaux dans les bergeries de Trégoux et d'ailleurs.

Aussi, la nouvelle de sa prise a-t-elle été un vrai soulagement pour les propriétaires et les bergers. L. Delmas a, en outre, tué dans la même journée, une magnifique loutre sur les bords du Lot, non loin de la splendide gorge de Vènes, si connue des touristes. Le poids de l'animal atteint quinze kilos. Les pêcheurs ne seront, à leur tour, pas fâchés de cette deuxième capture, car tout le monde sait que la loutre est l'un des principaux ravageurs de l'onde, par l'énorme quantité de poisson qu'elle détruit annuellement. Nos plus sincères félicitations, à ce fervent et habile disciple de Nemrod.

St-MARTIN-LABOUVAL.

— *La sécheresse.* — Après avoir soufflé pendant 32 jours consécutifs, le vent s'est enfin calmé chariant tantôt de gros nuages tantôt des brouillards intenses, mais sans nous gratifier d'une seule goutte de pluie, de sorte que si cela continue dans notre localité la plupart des gens propriétaires ne pourront pas et devront renoncer à semer leur blé. Dans la plaine les 2/3 sont encore à semer, dans le causse il y en a 50 0/0 de semé et il est absolument impossible de continuer sans eau.

Cependant la saison avance et il est fort à craindre que la neige seule nous donnera l'humidité nécessaire.

Malgré tout on n'en est pas joyeux ! ...

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — Bal. — La jeunesse du quartier de la place Carnot organise pour dimanche 28 novembre un bal à grand orchestre qui sera donné à la halle aux grains.

L'ouverture du bal de jour aura lieu à 2 heures de l'après-midi.

Le bal de nuit s'ouvrira à 8 heures du soir pour se terminer à minuit.

FIGEAC. — Mauvaise plaisanterie.

— Le sieur P., camionneur, descendait la rue du Griffoul, portant un petit colis sur sa tête. Au milieu de la rue il rencontra un groupe de jeunes gens ; l'un d'eux, voulant faire admirer son adresse, paria d'enlever d'un coup de pied le colis.

Au lieu d'atteindre le colis, notre jeune acrobate atteignit le passant derrière l'oreille et faillit le renverser. Le coup fut très violent, et la douleur si vive, qu'il dût se faire soigner chez M. X., pharmacien.

BEN BACHIR
AU MAROC⁽¹⁾

SCÈNES DE LA FRONTIÈRE

PAR ACHILLE LÉGER

Mektob !
C'était écrit !

XV

MISS MARY

Il ajoutait qu'il apprenait avec un bonheur indiscible que sa sœur était vivante et qu'il se préparait à venir la chercher aussitôt que possible. Il remerciait en même temps le médecin de sa généreuse et libérale hospitalité et lui disait que son plus grand bonheur serait de faire sa connaissance et de lui être agréable et utile en cas de besoin.

A cette lecture, Miss Mary, ordinairement calme et sérieuse, fut prise tout à coup, d'un accès d'une folle gaieté et parcourut toute la maison en annonçant la bonne nouvelle à tous ceux qu'elle rencontrait. Elle embrassa plusieurs fois Meriem qui l'avait fait évader du sérail de Mahmoud et lui réitéra souvent le témoignage sans bornes de sa reconnaissance. La négresse était presque aussi joyeuse que sa

nouvelle amie à laquelle elle serrait les mains et qu'elle embrassait avec une effusion presque grotesque. Les nègres et surtout les négresses sont capables, ils le prouvent tous les jours, d'un attachement naïf, inébranlable et sans arrière pensée, à toutes les personnes qui leur font du bien. Ils se donnent alors tout entiers, sans calcul et pour toujours.

Deux mois après, Meriem revenait de Nemours où elle était allée chercher des provisions et annonçait qu'un navire étranger venait d'entrer dans le port. Le docteur Alexandre monta à cheval aussitôt et courut à la ville à bride abattue.

C'était un navire américain, armé et monté par sir Georges, le frère de Miss Mary.

Lorsque les deux hommes se rencontrèrent : — « Permettez-moi, Monsieur, dit l'américain au docteur, de vous embrasser cordialement quoique je ne vous aie jamais vu. Comment se porte ma sœur bien-aimée. »

— « Elle est en très bonne santé et vous attend avec la plus grande impatience. »

La plus vive amitié unit à l'instant ces deux hommes ; ils montèrent dans une voiture retenue d'avance par le médecin et arrivèrent sans encombre à sa villa.

Nous renonçons à dépeindre l'inénarrable joie de sir Georges et de Miss Mary lorsqu'ils furent mis en présence l'un de l'autre. On les laissa seuls pour ne pas les déranger dans les explosions de leur tendresse fraternelle et dans les confidences qu'ils avaient à se faire.

Quel terrible aveu que celui d'avoir été la concubine d'un marocain, d'un bandit, d'un

assassin, d'un Mahmoud Ould Sadock. Le frère et la sœur se compriment et n'attaquèrent pas ce sujet délicat.

Le lendemain, sir Georges raconta les démarches nombreuses qu'il avait inutilement tentées pour retrouver sa sœur, auprès des gouvernements français, espagnol et marocain, les préparatifs qu'il avait faits à New-York, aussitôt qu'il eut appris où se trouvait Miss Mary, sa traversée heureuse et rapide, et fit présent au docteur Alexandre d'une magnifique caisse contenant les instruments de chirurgie les plus perfectionnés.

Il invita ensuite pour le surlendemain ses nouveaux amis à une fête qu'il donnait en leur honneur sur le navire.

Une salve de coups de canon accueillit à leur arrivée, sir Georges, qui monta le premier sur le trois-mâts, le docteur Alexandre, Miss Mary et Meriem qui le suivaient et les principales autorités françaises de Nemours, invitées pour la circonstance.

Le vaisseau était couvert jusqu'au sommet des mâts et sur les cordages de superbes couronnes de verdure et de fleurs entrelacées et reliées entre elles par des guirlandes de feuilles de lierre. On avait dressé sur le pont un arc de triomphe sous lequel se trouvaient trois fauteuils. Le docteur Alexandre occupa celui du milieu, avec Meriem à sa droite et Miss Mary à sa gauche.

Une délicieuse musique se fit entendre, pendant qu'on visitait le navire et surtout la cabine destinée à la jeune fille retrouvée. Son frère l'avait fait orner avec un luxe de million-

naire, américain.

On servit ensuite un somptueux repas ; le soir, mille lumières et mille feux de bengale illuminèrent le navire et la rade et on dansa presque jusqu'au matin. Les invités furent alors reconduits à terre, le docteur et ses hôtes regagnèrent ensuite la villa.

Meriem, qui n'avait jamais assisté à pareille fête, ne cessait d'admirer et d'applaudir avec une franche gaieté. L'honneur de cette délicieuse journée ne lui revenait-il pas plus qu'à tout autre ? Non seulement elle ne s'en apercevait pas, mais elle rendait elle-même tous les hommages à sir Georges et à Monsieur Alexandre.

Le cercle de la localité, composé des officiers et la garnison, des fonctionnaires civils et des principaux personnages du pays, donna à son tour un grand dîner suivi d'un bal dont Miss Mary fut la reine sous tous les rapports.

Deux jours après, une nouvelle fête fut offerte par le docteur Alexandre, qui voulut aussi célébrer l'arrivée de sir Georges et la délivrance de Miss Mary.

Le caid invité, commanda en son nom une grande fantasia, chevauchée inséparable de toute fête arabe, où on fait parler et où on brûle beaucoup de poudre.

Mohammed Ben Bachir seul, ne voulut prendre aucune part à toutes ces réjouissances, quoique guéri de ses blessures. Depuis sa condamnation par la cour d'assises française et les mauvais traitements qu'il avait subis en même temps que Zohra de la part des bandits espagnols, il portait à tous les roumis une haine

(1) Traduction et reproduction réservées.

Arrondissement de Gourdon

GOURDON. — Tribunal correctionnel. — Audience du 22 novembre. — Les nommés S..., A... et D..., sont condamnés pour délit de chasse.

— C... M... de Martel, est prévenu d'avoir pêché avec « compagnons » sans y avoir été autorisé.

M^e Alibert, son avocat, soutient qu'aucun texte ne défend ce mode de pêche, et que, par suite, il ne saurait y avoir contravention. Le tribunal met l'affaire en délibéré.

— S... J..., de Souillac, est condamné pour délit en matière de débit de boissons, à 16 fr. d'amende, avec sursis prévu par la loi Béranger.

— C... E..., de Blanat, poursuit, à sa requête, pour injures publiques prévues par l'article 33 paragraphe 2 de la loi du 29 juillet 1881, E... L... et son épouse.

Le tribunal condamne chacun de ces deux derniers à 16 francs d'amende, avec application de la loi Béranger.

SAINTE-GERMAIN. — Foire. — Favorisée par un temps exceptionnellement chaud pour la saison, la foire du 22 novembre à St-Germain, a été passablement belle sous tous les rapports.

Les divers foirails de la localité se trouvaient abondamment pourvus d'assez beaux animaux et les affaires traitées ont été d'une certaine importance.

Il semble qu'un mouvement de hausse veuille se produire.

Voici les cours pratiqués au champ de foire :

Bœufs de boucherie, de 34 à 36 fr. les 50 kilos ; d'attelage, de 600 à 800 fr. la paire ; bovillons, de 150 à 450 fr. la paire ; veaux, de 0,70 à 0,75 c. le kilo.

Brebis avec agneaux ou prêtes à mettre bas sont assez recherchées et se cotent de 25 à 35 fr. la pièce ; peu d'acquéreurs pour les autres.

Porcs gras de charcuterie, de 32 à 34 fr. les 50 kilos ; porcelets, de 10 à 15 fr. la paire selon grosseur.

Volaille, de 0,50 à 0,55 c. le 1/2 kilo ; oies, de 10 à 12 fr. la paire ; dindons, de 6 à 7 fr. la paire ; lapins domestiques, de 0,25 à 0,30 c. le 1/2 kilo.

(Œufs, 0,90 c. la douzaine.

Gibier en faible quantité et valant :

Lièvres, de 3,50 à 5 fr. pièce ; perdreaux, de 1,50 à 1 fr. 75 ; bécasses, de 2,50 à 3 fr. pièce ; grives, de 0,45 à 0 fr. 50 pièce.

Les nombreux marchands étalagistes se plaignaient moins fort que d'habitude, ce qui faisait supposer de leur part, la réalisation d'une assez bonne recette.

Il serait grand temps que les affaires agricoles et commerciales, depuis trop longtemps paralysées, reprissent au plus tôt un cours normal et entièrement dépourvu de toute crise ruineuse et désespérante.

CANIAC. — Contrebande d'allumettes. — A la foire de Caniac, la gendarmerie de

Labastide-Murat a arrêté, en flagrant délit de contrebande d'allumettes, la nommée Marie Peyronnenc, de Saint-Cernin.

SAINTE-CÈRE. — Convocation. — Les électeurs sont convoqués pour le 12 décembre 1897, afin d'élire un nouveau Conseil municipal, l'ancien ayant été dissous.

MILHAC. — Rixe sanglante. — Une rixe a eu lieu à Milhac, entre les nommés Jean Périé, âgé de 57 ans, et Lasfargues, du même lieu.

Dans la lutte, ce dernier a porté à Périé deux coups de couteau, l'un à la partie interne de la cuisse gauche, l'autre au-dessous du sein gauche.

Le docteur Ferrières, de Gourdon, appelé d'urgence a constaté que les blessures, malgré leur gravité, ne mettent pas en danger les jours de la victime.

Lasfargues avoue et donne pour excuse que son adversaire, plus fort que lui, l'avait terrassé et lui aurait fait un mauvais parti.

Un concours de chiens de berger

Un concours de chiens de bergers au travail est organisé à Saint-Pons (Hérault), pour le dimanche 28 novembre, à neuf heures du matin, sous le patronage du club français des chiens de bergers, avec l'appui du Gouvernement de la République, sous la présidence d'honneur de M. le Préfet de l'Hérault.

Des récompenses seront décernées aux propriétaires dont les chiens auront montré les plus sérieuses qualités.

Variétés

UN HÉROS INCONNU (1)

En 1870, dans un vaste hôtel somptueusement meublé, vivaient dans le luxe et le bien-être Monsieur, Madame L. et leur fils Gabriel.

Le père, qui partageait sa vie entre sa famille et le cercle, n'avait d'autre préoccupation que l'avenir de son fils et le bonheur de sa femme.

Tandis que Madame L. prodiguait ses soins aux malades et sa bourse aux malheureux, Gabriel étudiait la médecine dont il voulait faire sa carrière.

Sous des dehors un peu féminins, le jeune étudiant cachait une âme de bronze. Il possédait une volonté ferme, un patriotisme ardent.

Un jour, le soleil s'était levé dans un ciel gris, brumeux, communiquant à l'âme une mélancolie profonde. M. L. se rendit à son cercle, comme de coutume... Il ne se doutait pas qu'une mauvaise nouvelle l'y attendait. Paris était assiégé ! Ce patriote se sentit défaillir, mais recouvrant ses sens, il courut s'enrôler, n'hésitant pas à sacrifier à sa patrie ce qu'il avait de plus cher au monde : sa femme et son enfant.

Frédéric-Charles avait établi son quartier-général au château de Fontainebleau.

Comment repousser nos vainqueurs ? C'était impossible, la France était perdue. Elle n'avait plus de bras valides pour la défendre ; il

(1) Authentique

ne lui restait que des vieillards, des femmes et surtout des enfants : « Nous nous vengerons plus tard, disaient-ils. »

« Plus tard, répondait Gabriel, il ne sera peut-être plus temps ; quand notre patrie sera allemande, quand nous serons forcés de subir les lois iniques du vainqueur, tous nos efforts seront inutiles. C'est tant que la France est encore France que nous devons unir tous nos efforts pour repousser l'ennemi ! » Des efforts de tout jeunes gens, Gabriel en parlait à son aise, et comptait davantage sur leur bonne volonté que sur leurs propres forces, et d'ailleurs, que faire ? Les Prussiens étaient devant Paris, ils étaient les maîtres de par le droit du plus fort.

Pauvre jeune homme ; il éprouvait une rage sourde à la vue de ces soldats ennemis que la victoire rendait arrogants.

« Je me vengerai ! Je vengerai la France ! » Mais comment se venger ? D'innombrables projets glissaient dans son cerveau semblables à des fantômes, mais tous lui paraissaient absurdes ou irréalisables. Tout à coup : « Il faut, dit-il, il faut que je tue Frédéric-Charles et son état-major : oui, ils mourront tous, je les empoisonnerai ! »

Il se procura un pantalon d'ouvrier, une blouse ; dans un panier il mit des poissons empoisonnés.

Il confia son projet à sa mère, l'embrassa et partit en promettant de revenir dans la matinée du lendemain.

La nuit tombait ; la neige enveloppait la terre d'un immense manteau d'hermine ; les corbeaux croassaient, perchés sur les arbres dépouillés de leurs feuilles ; les pies jetaient leur cri insolent et railleur à la face du pauvre Gabriel comme pour lui dire : « Tu ne réussiras pas dans ta mission ! » Et comme pour leurrépondre, l'ex-étudiant pensait : « Je ferai mon possible et j'accomplirai mon projet, dussé-je mourir à la peine ! »

Il se trouvait alors dans la forêt de Fontainebleau qu'il devait traverser pour arriver jusqu'au prince allemand ; mais il s'agissait d'être habile, de ne pas se faire prendre ; aussi se coucha-t-il dans la neige, rampant le long des haies, s'arrêtant au moindre craquement. Il lui semblait toujours entendre des bruits de pas tout près de lui ; soudain il s'arrête, il écoute ; un léger cliquetis d'armes résonne dans la nuit et le cri de « Wer da ! » plusieurs fois répété le fait frissonner. Il est perdu ! perdu sans avoir tué Frédéric-Charles ! perdu sans avoir vengé son pays ! Il veut fuir, mais ses forces sont épuisées, le froid l'a engourdi ; la mort va-t-elle le surprendre dans cet endroit maudit ! Mais la France vaincue, saignante, et l'Allemand vainqueur et arrogant ! Cette idée le ranime ; il connaît une auberge au-delà de la forêt ; s'il peut l'atteindre, il y passera la nuit, en attendant l'heure d'accomplir son dessein. Et rampant toujours, il reprend sa course, se déchirant les mains et le visage à travers les taillis épineux.

Enfin il aperçoit l'auberge ; Gabriel pleure de joie et la main sur son cœur, dans la nuit, à genoux dans la neige, il murmure « Vive la France ! »

Aucune voix allemande ne vient choquer son oreille, aussi le cœur joyeux et résolu il entre dans l'auberge ; il se couche ; le sommeil va réparer ses forces épuisées, maintenir son courage dont il aura tant de besoin demain, demain le grand jour, le jour du crime glorieux, le jour de la sainte vengeance !

Mais les sentinelles prussiennes affirment que quelqu'un a traversé la forêt. Pendant la nuit, elles ont entendu comme un corps glisser sur la neige ; à leur cri de « Wer da ! » personne n'a répondu, et jusqu'à l'aube, aucun autre bruit n'a troublé le profond silence de la forêt.

Dès le matin, des soldats constatent la trace vague d'un corps couché dans la neige ; ils

fourré des plus épais, les plaça à l'endroit où il présumait que passerait le gibier et mit les chiens sur sa trace.

La petite meute du docteur, composée de quatre superbes griffons, ne tarda pas à donner de la voix et à lancer les hôtés de la forêt.

C'était bien la laie signalée depuis longtemps, accompagnée de ses marcessins. La bande passa comme un ouragan à portée de la carabine de sir Georges qui n'hésita pas à faire feu. Un grognement terrible se fit entendre, il s'approcha au galop et eut la satisfaction de voir, gisant sur le sol, un marcessin d'une soixantaine de kilos. Il l'acheva d'un coup de pistolet et poursuivit le reste de la bande en compagnie du docteur qui l'avait rejoint.

Au bruit de la double détonation, Ben Bachir était accouru. Il monta la garde auprès de l'animal pendant qu'un autre arabe allait à la ferme et ramenait bientôt un mulet sur lequel ils hissèrent la bête qui fut ainsi transportée, couverte de branches et de feuilles vertes.

Les deux chasseurs ne rentrèrent que trois heures après avec les chiens. Ils avaient fait une course éfrénée, mais inutile.

Le sanglier fit la plus grande partie des frais du repas qui suivit. Meriem qui servait à table, tout en faisant partie des hôtés de la maison, fut la seule à ne pas vouloir en manger, le Coran défend en effet aux musulmans, de toucher à un certain morceau de l'allouf ; comme le livre saint n'a pas désigné la partie du porc prohibée, ils s'abstienne et complètement d'en manger de peur de se tromper.

La conversation roula uniquement sur des récits de chasse qui intéressaient vivement sir Georges, habitant des villes et peu habitué aux exercices cynégétiques. Il était fier et joyeux de son succès du matin et il fut convenu que l'on recommencerait le lendemain.

« Le sanglier d'Algérie, dit le docteur Alexandre, passe pour moins redoutable que celui de France, celui des Ardennes en particulier. Je crois cependant qu'il ne faudrait pas trop s'y fier ; il est en effet comme tous les autres animaux, y compris l'homme, quand on l'attaque, il se défend. Il est même le seul qui puisse quelquefois lutter avantageusement contre le lion : il s'accule contre un arbre ou contre un rocher et de ses crocs puissants qui terminent une tête et une encolure d'une force terrible, il repousse les attaques de son royal adversaire. »

Sir Georges devait bientôt en faire à ses dépens une triste expérience.

Le lendemain, de bon matin, les chasseurs lancèrent un énorme solitaire ; la laie et sa bande poursuivies la veille avec acharnement, avaient dû quitter la forêt du docteur et se réfugier dans d'autres retraites plus éloignées ; elles n'étaient pas revenues, pour le moment du moins.

Le solitaire se fit battre pendant plus de deux heures dans la brousse qu'il semblait ne pas vouloir quitter et passa enfin à découvert à environ quinze pas de sir Georges qui lui fit une profonde blessure.

(A suivre.)

le suivent, le perdent quelquefois, mais la retrouvent toujours ; il arrivent ainsi jusqu'au delà de la forêt. Ici, tout indice a disparu ; il ne reste plus rien du passage de Gabriel, car la neige en tombant avait effacé les pas du jeune homme. Mais nos ennemis ne se tiennent pas pour battus ; ils aperçoivent l'auberge et disent : « Le malheureux doit s'être réfugié là ; entrons et cherchons ! » Ils sapent avec la crosse de leurs fusils, enfoncent la porte et se répandent dans toute la maison ; ils brutalisent l'aubergiste qui s'efforce de leur faire entendre qu'il est seul. Ils n'écourent rien, passent d'une chambre dans l'autre, fouillent les armoires, démolissent tout. Ils arrivent dans la pièce où dort le malheureux Gabriel, et animés d'une lâche fureur contre le « Français » ils s'acharnent sur lui et en poussant des « hourrahs » le frappent avec des lanières de cuir : le sang coule et la vue de ce sang semble les réjouir. Ils cessent enfin, car Gabriel ne donne plus signe de vie.

(A suivre.) Miss BERTH.

BULLETIN FINANCIER

L'amélioration légère que nous signalions hier, se maintient aujourd'hui ; les transactions sont plus actives et l'on enregistre en clôture une légère avance sur les cours de la bourse précédente.

Le 3 0/0 finit à 103,70 ; l'Amortissable à 102,82 ; le 3 1/2 0/0 à 106,62.

Nos Etablissements de Crédit bénéficient eux aussi des bonnes dispositions qui se manifestent. La Banque de Paris vaut 867 ; le Crédit Lyonnais particulièrement ferme à 793 ; le Crédit Foncier à 659 ; la Société générale à 529 ; le Comptoir National d'Escompte fait 583.

L'Italien passe à 95,55 ; l'Extérieure à 61,20 ; le Turc, vaut 22,15 ; la Banque Ottomane 59 ; les fonds russes sont calmes à leurs cours d'hier.

Le Suez se tient à 3,274.

C'est aujourd'hui jeudi 25, qu'expire le délai accordé par le Crédit Foncier aux porteurs d'obligations communales 3,20 0/0 1892, pour demander le remboursement de leurs titres. Nous croyons savoir que jusqu'à présent le nombre de ces obligations remises aux guichets est tout à fait infime. En effet, les obligataires ont tout intérêt à conserver leurs titres, nous l'avons démontré. Ils auront tout simplement à présenter leurs titres pour les faire estampiller et pour échanger les feuilles de coupons.

Bibliographie

SAINTE-NICOLAS. — 18^e année. — Sommaire du n^o 52. — 25 Novembre 1897.

Les manants de Chatenay (A. Mouans). — Philéas et Chantrouille (Esp). — Les éclaireurs (G. des Brulies). — La tarte à la crème (X...). — Bouche inutile (Roger Dombre). — Boîte aux lettres. — Tirelire aux devinettes.

Illustrations par A. Sandoz, G. E. Causé, E. Bayard, etc.

Envoi franco d'un numéro spécimen sur demande par lettre affranchie.

Bureaux à la Librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, Paris.

Abonnements : Six mois, 10 fr. Un an, 18 fr.

LE BON JOURNAL. Administration et Rédaction, 26 rue Racine, Paris. — Sommaire du 25 novembre.

V^o Nacla, Chronique mondaine. — Dalmont La prine Mandole. — Jeanne Miret, Deux mondes (suite). — Alphonse Daudet, Les sanginaires. — Jean Rolland, L'oncle Chambrun (suite). — J. Laurence, Le collier de Florine (suite). — Miss d'Aghonne, La maison noire. — Charles Mérouvel, La fille sans nom (suite). — Variétés.

telle, que non seulement il évitait autant que possible leur rencontre, mais priait trois fois par jour Allah et son prophète de les réduire en poussière. Le toubib auquel il devait la vie était le seul auquel il voulût du bien.

Il s'isolait du reste des humains, autant qu'il le pouvait, restant à l'écart, sombre et silencieux depuis l'enlèvement de Zohra et les recherches infructueuses de Meriem, nourrissant au fond du cœur de terribles idées d'une vengeance éclatante et sans merci, fuyant toute distraction et la rencontre de son semblable. Le docteur cherchait vainement à le distraire et à le consoler.

XVI

UNE PARTIE DE CHASSE

On chasse dans le tell algérien toute sorte de gibier, depuis le roi des forêts et la panthère jusqu'à la simple mauviette. Le lièvre, le lapin, la perdrix y sont très communs. Au moment des passages, on y trouve en abondance des bécasses, des cailles et des volets d'innombrables étourneaux.

Les forêts, voisines de marais surtout, sont peuplées de sangliers qui causent dans les cultures des dégâts considérables. Les champs de blé, d'orge et de pommes de terre ne reçoivent que trop souvent leur visite.

Ils ont cependant pour ennemis le lion, la panthère et la hyène qui, fort heureusement pour les colons, en détruisent une grande quantité. L'homme, de son côté, cherche à s'en débarrasser le plus possible et les chasse tantôt à l'affût, tantôt aux chiens courants,

tantôt à pied, tantôt à cheval. Les arabes eux-mêmes, bien qu'ils ne mangent pas de leur chair, les tuent pour les détruire et pour les vendre.

Depuis quelque temps, une laie suivie de ses marcessins déjà forts commettait des dégâts importants dans la propriété du docteur Alexandre qui se terminait par un bois d'une cinquantaine d'hectares, très épais et très touffu.

On offrit à sir Georges une partie de chasse à cheval, dans le but de l'amuser et de détruire tout ou partie de ces ennemis des récoltes. Il accepta avec empressement.

Le navire qui devait l'emporter avec Miss Mary était prêt à lever l'ancre au bout de trois jours.

Le docteur appela Ben Bachir et lui dit :

« Cette fois, il ne s'agit ni de festins, ni de danses, ni de fantasia. Tu consentiras bien à nous aider à tuer l'allouf qui dévore mes récoltes, toi qui as su vaincre le lion. »

« Où Allah ! sidi, Ben Bachir se met à la disposition de son maître. Que faut-il faire. »

« Tu emmèneras Tayaud avec toi, tu relèveras ce soir et demain matin à la première heure les traces des sangliers et tu reviendras nous avertir aussitôt. »

« Où Allah ! sidi. »

Le berger s'acquitta de sa mission avec la capacité et l'intelligence d'un braconnier consommé, montra dès le lendemain matin aux deux chasseurs, sir Georges et le médecin, bien armés et montés sur d'excellents chevaux, la bauge des sangliers encastrés dans un

Bibliographie

SOIXANTE-SIXIÈME ANNÉE
JOURNAL DES DEMOISELLES

Bureaux : 14, rue Drouot, Paris. — 1^{re} édition — Bimensuelle — couverture chamois. — Paraissant le 1^{er} et le 15. — Un an : Paris 12 fr. — Départements, 14 fr. — Union postale, 17 fr. — Former des filles, des sœurs, des épouses et des mères dévouées : leur inspirer l'amour de Dieu, de la famille et de leurs devoirs; leur enseigner à faire — riches ou pauvres — le bonheur de leur maison; orner leur esprit; développer leur intelligence, tout en les initiant aux travaux, à l'économie, aux soins du ménage, tel est le but que se propose le *Journal des Demoiselles*. Soixante-cinq années d'un succès toujours croissant l'autorisent à croire qu'il ne s'en est jamais écarté.

A un mérite littéraire unanimement apprécié, ce Journal a su joindre les éléments les plus variés et les plus utiles : œuvres d'art, gravures de modes, imitations de peintures, modèles de travaux en tous genres, tapisseries, patrons, broderies, ameublements, musique.

Elle donne chaque mois : 1^o 48 pages de texte : Instruction, Littéraire, Education, Modes, Bibliographie, Revue musicale, etc.

2^o Un Album de 8 pages in-4^o; Modes, Broderies et autres petits travaux avec explication en regard, formant à la fin de l'année une collection de plus de 500 desseins.

3^o Une Feuille de Patrons, grandeur naturelle ou des Patrons découpés.

4^o Une ou deux Gravures de Modes coloriées, soit 18 par an.

5^o Un Modèle de tapisseries coloriées, ou une planche de petits travaux en couleurs.

Les autres annexes pour 1898 seront : Travaux variés sur étoffe : Dessous de lampe, Poche à brosse, Tapisseries coloriées.

Ornements d'église : Aube filet brodé, Dentelle genre Renaissance, Pale, Nappe d'autel, etc.

Musique. — Motifs d'aquarelles. — Cartonnages divers. — Abat-jour, Gravures d'art. — Calendrier. — Menus. — Tapisseries par signes. — Alphabets. — Chiffres enlacés.

On s'abonne pour un an à partir du 1^{er} de chaque mois. — Envoyer un mandat de poste à l'ordre du Directeur du Journal 14, rue Drouot.

Envoi gratuit d'un numéro spécimen

LA VIE SCIENTIFIQUE, revue universelle des inventions nouvelles, paraît tous les vendredis en numéros de 24 pages grand format sur deux colonnes, illustrés de nombreuses gravures. Elle publie dans son numéro de ce jour :

Le retour de l'expédition Peary (P. Crépy). — Chromo-culture et chromo-hygiène (Max de Nansouty). — Excursion photocycliste pour visiter le département de la Seine en une journée (J. Bertot). — Halage électrique, système Lamb (Georges Petit). — Le cresson en bouteilles (Gaston Jouglu). — Trophées d'animaux (Félix Colomer). — Plus de taches ! (Daniel Bellet). — Le venin du crapaud (Albert Vacquiers). — Revue des Inventions : Courroies métalliques pour malles. — Photopolygraphie. — Châssis orthogonal. — Renforcement à l'oxalate ferreux. — Aiguiseur pour patins. — Chronique. — Revue des Journaux. — Académie des sciences (Georges Petit). — Cyclisme et automobilisme : Nouveau système de transmission de force. — Une nouvelle voiture. — La chaîne Haider. — Garage automatique. — La lampe à acétylène Charadin pour bicyclette. — La locomotive électrique J.-J. Heilmann (Gaston Jouglu). — Petites nouvelles. — Petite poste. — Bibliographie. — Liste des brevets français.

Bureaux : 10, rue Saint-Joseph. — Paris
Abonnements : Un an 15 fr. Etranger 18 fr.
Un numéro 0 fr. 35

Spécimen contre 0 fr. 15 à l'adresse ci-dessus.

MAISONS RECOMMANDÉES



TEINTURERIE PARISIENNE

Teintures, Nettoyages et Apprêts

Ferdinand MILHET

CAHORS, QUAI CHAMPOLION, 2 ET 3

Teintures de robes de soie, de laine, laine et coton, laine et soie, en noir et en toutes couleurs. Teintures de vêtements d'hommes et d'enfants, en noir et en couleurs, teints tout confectionnés. Teintures pour rideaux d'ameublement en reps, satin, damas, en toutes nuances solides. Nettoyage à sec de vêtements tout faits, sans les déformer et sans altérer les couleurs. Nettoyage des gants sans odeur. Détachage de tout vêtement. Blanchissage de gilets de flanelle et couvertures. Remise à neuf des voiles et crêpes anglais. Apprêt souple par la vapeur. Teinture et foulage des étoffes du pays.

Maison de confiance. Travail très soigné



MEUBLES, SIÈGES, GLACES

Voitures de Déménagements

Méd. Argent. — Exposition de Cahors : Grand Prix.

BOUZERAND

TAPISSIER-DÉCORATEUR

CAHORS, rue Nationale, 51 et 53 et rue Lastié, 2 et 4, CAHORS

VENTE et LOCATION de meubles
ÉTOFFES POUR AMEUBLEMENTS

J. VALDIGUIÉ

PHOTOGRAPHE A CAHORS

Lauréat des grandes Expositions Internationales.
7 fois Hors Concours.

Opère tous les jours, de 8 h. du matin à 5 h. du soir. — Tous genres de travaux garantis avant livraison. — **Derniers progrès du jour.**

Spécialité d'AGRANDISSEMENTS INALTÉRABLES jusqu'à 2 mètres de hauteur sur 1 mètre de large.

**PIANOS ET MUSIQUE
A. DENAU**

65, Boulevard Gambetta, Cahors.

Comptoir de Musique de 10,000 morceaux. — Pianos des meilleurs facteurs. — Lutherie. — Fournitures pour fanfares. — Location de Pianos, à partir de 8 fr. par mois. — Accords. — Réparations.

USINE A BRIVE



FABRE, horloger à Cahors.

A LA BOUÉE D'OR



H. FABRE

69, Bd GAMBETTA, 69

CAHORS

FABRICATION ET RÉPARATION
D'HORLOGERIE, BIJOUTERIE & JOAILLERIE
Dorure et Gravure sur Métaux
LUNETTERIE & OPTIQUE

Achat de Matières Or, Argent et Platine
Travaux soignés. — Prix modérés

LA VUE POUR TOUS

PAR L'EMPLOI DES VERRES GRADUÉS

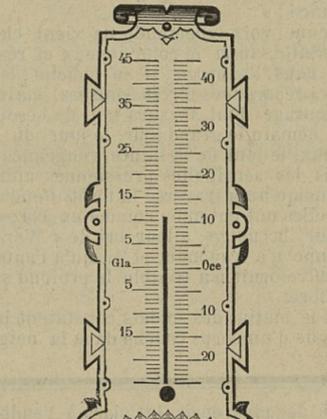
Marque déposée « CRISTAL DIAMANT »

Ces verres à foyer étendu sont ordonnés par MM. les Oculistes et Chefs de Clinique

H. FABRE

69, Boulevard Gambetta, Cahors

SEUL DÉPOSITAIRE POUR CAHORS



Baro-Thermomètre

Température minima du jour : 0.
Id. maxima de la veille : 13.1
Hauteur d'eau tombée la veille exprimée en millimètres : 0.



Le propriétaire-gérant : A. COUSSLANT.

Cartes de Visite

LES CARTES DEUIL SUBISSENT UNE AUGMENTATION DE :
1/2 deuil 0,50. — Grand deuil 0,75

Enveloppes blanches : 1 fr. le cent. — Enveloppes deuil : 1,50 le cent.
Pour recevoir franco un cent de Cartes, il suffit d'envoyer avec la commande, le numéro correspondant au caractère choisi et d'ajouter pour le port : 25 centimes pour 100 cartes et 45 centimes pour 100 cartes et 100 enveloppes. — **Adresser les lettres à**

L'Imprimerie du **JOURNAL DU LOT** à CAHORS

Cartes à 1 fr. 25 le cent.

N° 1. M. & M ^{me} JEAN ESCLAUVISSAT	N° 7. Madame R. BOUSSENARD
N° 2. HIPPOLYTE & PIERRE FAVERNIER	N° 8. R.-M. BONVALOT
N° 3. F.-H. ROUGEMONT	N° 9. LUCIEN ROUGIER LICENCIÉ EN DROIT
N° 4. MAURICE FRESNIEUX Attaché à la Banque de France	N° 10. P. SOURDINAIN
N° 5. M. BOULDOIRE AURILLAC.	N° 11. R. MIRANDOL BERGERAC (DORDOGNE).
N° 6. M. & M ^{me} GUSTAVE BRISSAC 7, Rue des Platanes, BEAUVAIS.	N° 12. DANIEL MERCADIER

Cartes à 1 fr. 50 le cent.

N° 13. Eugène DELSAHUT Sergent-major au 223 ^e de ligne	N° 16. Alexandre Decourcelles Médecin
N° 14. Mademoiselle Berthe Rivals	N° 17. Daniel & Charles Franqueville BORDEAUX
N° 15. Gaston Bergerat	N° 18. Madame Jean Flaudoire Fumel (Lot-et-Garonne).

Cartes à 2 fr. le cent.

N° 19. Fernand Lemarquais Étudiant en Droit	N° 22. Baptiste Rambrac
N° 20. H. Bourdier	N° 23. René Duchesne
N° 21. Madame H. Suchet	N° 24. A. Coulon

ORFÈVRE CHRISTOFLE
COUVERTS CHRISTOFLE

Manufacture à Paris
56, Rue de Bondy

EXIGER LA MARQUE DE FABRIQUE

Envoi franco du Catalogue

Nos représentants à Cahors sont MM. Mandelli, père et fils, Bd Gambetta 26,

Paraîtra prochainement
L'ANNUAIRE OFFICIEL
Du Département du Lot
1 FORT VOLUME D'ENVIRON 350 PAGES
Prix : 2 Francs
PAR LA POSTE : 2 FR. 25

On peut, dès à présent, adresser les commandes à l'Imprimerie du **JOURNAL DU LOT**, Cahors.